

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS**

SEANCE DU 24 juin 2003

L'An Deux Mille Trois, le 24 juin

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURES, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 16 juin 2003, en séance publique.

Président : Michel MALATERRE-FOURES **Secrétaire** : Madame Nicole CABASSOT

Membres présents :

Membres titulaires :

Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Jean SICARD, Louis BARRET (Procuration à Madame Laurence PUJOL), Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Robert RAYNAL, William NION, Claude JULIEN (Procuration à Madame Elisabeth LARAUD), Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS (Procuration à Monsieur Thierry ASTOULS), Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURES, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Michel ALBINET, Geneviève PARMENTIER, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Pierre COSTES (Procuration à Monsieur Jean CAYRE), Dominique BILLET (Procuration à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Max AMIBL (Procuration à Monsieur Gérard FABRE) Jean-Claude De LAPANOUSE (Procuration à Madame Nicole CABASSOT), Christian CHAMAYOU.

Membres suppléants :

Frédéric ESQUEVIN, Laurence PUJOL, Sarah LAURENS, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Doris HUCHÈDE, Henri JALBAUD-PUECH, Élisabeth LARAUD, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE, Jean-Philippe ROQUES, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Joëlle FRANQUES, Gérard FABRE.

Membres excusés :

Membres titulaires : Pierre-Yves LAMBOLEZ, Louis BARRET (Procuration à Madame Laurence PUJOL), Claude JULIEN (Procuration à Madame Elisabeth LARAUD), Félix TORRÈS (Procuration à Monsieur Thierry ASTOULS), Max AMIEL (Procuration à Monsieur Gérard FABRE) Jean-Claude De LAPANOUSE (Procuration à Madame Nicole CABASSOT), Pierre COSTES (Procuration à Monsieur Jean CAYRE), Dominique BILLET (Procuration à Monsieur Frédéric ESQUEVIN) Viviane COMBES, Gérard POUJADE.

Membres suppléants : Josette BOUIN, Elisabeth BOISARD, Pierre GUIRAUD, Christian MALGOUYRES, Jean-Claude RAFFANEL, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Barbara BARBEY, Josette BES, Gisèle ANDRIEU, Michel FRANQUES, Isabelle DUFOUR-BAUMGARTNER, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Francis MARCHAND, Christiane SÉGURA, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Eliane CARLES, Claude RAMOND.

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/76, et revient avant le vote de la délibération 4/77.

Monsieur Marcel COULIOU quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/78 et revient avant le vote de la délibération 4/87.

Monsieur Michel ALBINET quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/84 et revient après le vote de la délibération 4/92.

Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/87 et revient avant le vote de la délibération 4/88.

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE quitte la salle avant le vote de la délibération 4/97 et revient avant le vote de la délibération 4/98.

Madame Christine DEVOISINS quitte la salle avant le vote de la délibération 4/105 et revient avant le vote de la délibération 4/106.

Ordre de vote des délibérations :

4/76 à 4/89, 4/110 à 4/116, 4/90, 4/92, 4/91, 4/93 à 4/109, 4/116.

Le projet de délibération : « Approbation de la convention de mise à disposition du pôle – Construction et aménagement – de la Ville d'Albi a été retiré de l'ordre du jour avec l'accord du Conseil pour un examen préalable de cette question en Bureau Communautaire.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

ETUDES DE PREFIGURATION DU CONTRAT D'AGGLOMERATION - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Marcel COULIOU

Par délibérations du 18 et du 19 septembre 2002, les Conseils communautaires de la Communauté de Communes de l'Albigeois et de la Communauté de Communes d'Albi-Périphérie ont décidé de solliciter des aides pour les études préalables à l'élaboration du futur Contrat d'agglomération de l'Albigeois, dans le cadre d'une dépense subventionnable de 106 700 € HT.

Un dossier de demande de subvention a été adressé à l'Etat, la Région Midi-Pyrénées et le Département du Tarn, le 14 octobre 2002. Ce dossier portait sur :

- l'étude préalable réalisée dès 2001 par le cabinet d'études Ressources Consultants Finances, pour la Communauté de Communes de l'Albigeois, qui avait pour objet l'assistance à la démarche de création d'une Communauté d'agglomération,
- le diagnostic de territoire.

Le montant de la dépense subventionnable était arrêté à 56 000 € HT réparti comme suit :

- Etude Ressources Consultants Finances : 26 000 € HT
- Diagnostic de territoire : 30 000 € HT

Compte tenu de la réflexion sur la mise en œuvre du projet d'agglomération, il est apparu nécessaire de faire réaliser une mission complète pour la réalisation du diagnostic territorial et du projet d'agglomération de l'Albigeois. Cette mission est réalisée actuellement par le cabinet Nicaya Conseils.

Par ailleurs, au vu de l'avancement du projet d'agglomérations de l'Albigeois et du projet du Pays de l'Albigeois et des Bastides, il devient nécessaire de mettre en place une articulation entre ces deux projets. Le cabinet Nicaya Conseils a donc fait, à notre demande, une proposition d'intervention.

Le montant total de la mission pour la réalisation du diagnostic territorial et du projet d'agglomération s'élève à 55 000 € HT.

Le montant de l'étude de cohérence culturelle du Pays de l'Albigeois - articulation du Projet de Pays et du Projet d'agglomération s'élève à 22 500 € HT.

Le montant total des études préalables à l'élaboration du Contrat d'agglomération de l'Albigeois serait ainsi de 103 500 € HT.

Le montant de la première demande de subvention portant sur 56 000 € HT, il est donc possible de demander des subventions complémentaires sur une dépense subventionnable de 47 500 € HT.

Compte tenu du fait que le Département du Tarn n'a pas souhaité participer au financement des études préalables et de la possibilité de demander une subvention à l'Union européenne au titre de la mesure 7, sous-mesure 7.1 de l'Objectif 2 Midi-Pyrénées, je vous propose d'approuver le plan de financement ci-dessous et de solliciter les subventions qui y sont inscrites :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Etudes 2ème tranche	47 500 €	Union européenne	23 750 €
		Région Midi-Pyrénées	7 125 €
		Etat	7 125 €
		Communauté d'agglomération	9 500 €
TOTAL	47 500 €	TOTAL	47 500 €

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

APPROUVE le rapport de présentation ci-dessus,

APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Etudes 2ème tranche	47 500 €	Union européenne	23 750 €
		Région Midi-Pyrénées	7 125 €
		Etat	7 125 €
		Communauté d'agglomération	9 500 €
TOTAL	47 500 €	TOTAL	47 500 €

SOLLICITE les subventions inscrites au plan de financement auprès de l'Union européenne, de l'Etat et de la Région Midi-Pyrénées,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents concernant ces subventions.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS

Reçu le
27 JUIN 2003
PREFECTURE DU TARN



[Signature]